



BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Dossier de candidature

Été 2021

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes ; son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans. Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la commune de Grépiac a décidé de mettre en place le dispositif de la « **bourse au permis de conduire** », qui fait l'objet au niveau national d'un partenariat entre l'Association des Maires de France (AMF) et le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Le dispositif consiste dans la prise en charge par la commune d'une partie du coût du permis de conduire en échange d'une activité bénévole d'intérêt collectif effectuée par des jeunes âgés de 18 à 25 ans : sur la base d'un permis de conduire à 1200€, la mairie prendrait en charge 1000€ et le reste à charge du candidat au permis serait de 200€.

La commune de Grépiac proposera donc chaque année, à un(e) jeune Grépiacois(e) cette bourse directement versée à l'auto-école partenaire en échange d'actions à mener auprès des services techniques de la commune (espaces verts, entretien des bâtiments : peinture ...).

Ce dossier de candidature est à déposer le 31 mai au plus tard
directement à la mairie ou par mail : mairie-grepiac@wanadoo.fr

Les candidatures seront étudiées par une commission technique en fonction des motivations du jeune et d'un barème social. La sélection des candidats sera faite en fonction de leur situation sociale et de leur projet.

Date de la mission 2021 : du 5 juillet au 30 juillet 2021 à raison de 28h / semaine

BÉNÉFICIAIRE

NOM : **Prénom :**

Nom de naissance :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Adresse électronique :@

BÉNÉFICIAIRE (suite)

Situation personnelle :

- seul(e) seul(e) avec enfants(s) combien ? | ___ | couple couple avec enfants(s) combien ? | ___ |

Situation scolaire ou professionnelles :

- lycéen(ne) étudiant(e)
- demandeur d'emploi non indemnisé demandeur d'emploi indemnisé
- salarié(e) salarié(e) en alternance salarié(e) en contrat aidé, précisez :
- autoentrepreneur, indépendant 1^{ère} installation

Logement :

- autonome hébergé(e) gratuitement hébergé(e) avec participation) foyer

Revenu fiscal de référence N-1 :

DOCUMENTS A FOURNIR

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture téléphone, etc.)
si hébergé(e) gratuitement : attestation sur l'honneur de l'hébergeant et justificatif de domicile
- Livret de famille si enfant(s)
- Carte d'identité ou passeport
- Certificat de scolarité si lycéen ou étudiant
- Attestation Pôle emploi si demandeur d'emploi
- 3 derniers bulletins de salaire pour les salariés
- Immatriculation URSSAF pour les autoentrepreneurs et indépendants et 1^{ère} installation
- Avis d'imposition 2020 sur revenus 2019 de la personne ou l'avis de l'enfant rattaché fiscalement à ses parents.

